

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 24/08/2026
Autorisation d'occupation d'un magasin cale banalisé (temporaire, moins d'1 an)		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Transport et Logistique
Sous secteur d'activité	Entreposage, activités auxiliaires des transports
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	7 jours
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 mois
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	7 jours
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	0
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Transports
Structure	Port Autonome d'Abidjan (PAA)
Autorité émettrice	Direction du Domaine et du Patrimoine
Situation géographique	Rue des Piroguiers, Treichville, Abidjan, Côte d'Ivoire
Tél.Fixe	+225 27 21 23 83 00
Adresse Mail	info@paa-ci.org
Site Internet	http://www.portabidjan.ci

Pièces à fournir

1. Une demande d'Autorisation d'occupation annuelle du domaine portuaire
2. Une copie légalisée de l'agrément de manutention en cours de validité
3. Une assurance multi risque de l'année en cours
4. Les informations relatives à votre parc d'engin et de véhicule de manutention comportant la date de mise en circulation
5. Attestation de régularité fiscale
6. Un engagement sur l'honneur relatif à l'Enlèvement des marchandises dans le respect scrupuleux des délais de franchise en vigueur
7. Un business plan détaillé

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	500000
Les principaux motifs d'application de la pénalité	1. Non délivrance des bordereaux dans les délais de livraisons 2. mise en demeure en cas d'infraction divers 3. retrait d'espace en cas de non paiement de redevance ou de récidive

Documents à télécharger

